

Premier referendum local sur l'islam à Saint-Lô (Normandie) ? A suivre attentivement...

écrit par Maxime | 15 octobre 2018



En Normandie, à Saint-Lô, pourrait bientôt se tenir le premier référendum local sur l'islam...

Cela pourrait avoir lieu à propos de l'installation d'une association musulmane dans un local autrefois commercial pour en faire une salle de prière.

De nombreux riverains s'opposent à ce projet.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/saint-lo-fantasmes-et-oppositions-autour-du-projet-de-demenagement-de-la-mosquee-1538373561>

L'article 72-1 de la Constitution prévoit un référendum local :

« La loi fixe les conditions dans lesquelles les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence.

Dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une

collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité ».

Les riverains rejetant l'implantation de la salle de prière sont en train d'explorer les recours fondés sur l'urbanisme avec un avocat. S'ils arrivent à trouver un moyen d'attaquer le changement de destination de l'immeuble sur ce terrain, le référendum local pourra avoir lieu grâce au droit de pétition.

« *»Dans le quartier, personne n'en veut* », s'exclame un riverain. Avec une dizaine de voisins immédiats, ils affirment avoir créé un collectif pour empêcher le déménagement de la mosquée de Saint-Lô vers un ex-local commercial à côté de chez eux ».

Ce ne sont ouvertement que le parking et le bruit qui poseraient problème.

Mais dans une petite ville de 19.000 habitants, le parking est vraiment une difficulté, spécialement sur une grande avenue comme c'est ici le cas? **Et si, au fond, c'était la question de l'acceptation de l'islam par la population qui allait se poser, en réalité?**

« Il n'y a aucun parking pour se garer », explique un riverain, « parce que même s'ils ne viendront pas tous en voiture, ils disent qu'ils sont 70 à venir prier, mais ils seront peut-être plus ». Certains redoutent également du « bruit » supposé d'une mosquée, qui serait causé selon eux par « les prêches au micro ». Le collectif affirme qu'il va lancer une pétition pour que les riverains se prononcent « pour ou contre la mosquée ».

Pour ou contre la mosquée, ou bien pour ou contre l'islam finalement ?

Car un local commercial de 200 m² devait quand même aussi attirer pas mal de clientèle... Qu'il y ait par exemple 70 personnes dans le magasin un samedi après-midi, clients et personnel confondus, serait-il vraiment inimaginable pour une

telle surface ?

Du côté de l'association des musulmans, les risques de bruit sont niés car il n'y aura pas de muezzin. Curieusement, il est déclaré :

« Une préfecture comme Saint-Lô a le droit d'avoir un lieu de culte digne de ce nom » – Mokhrane Bendaoud »

Jolie rhétorique. C'est la ville personnifiée qui se voit reconnaître le droit de bénéficier des « bienfaits » de l'islam...

Du côté de France Bleu, on n'a pas trop l'esprit critique à ce sujet car le journaliste renchérit : « la mosquée de Saint-Lô est le seul lieu de culte dans le centre et le Sud-Manche, et l'un des deux seuls du département avec la mosquée de Cherbourg ».

Bref, les églises, les cathédrales, les synagogues, les temples protestants, ça ne compte pas !

Quel besoin vital auraient-ils vraiment de garder une « religion » qui fait couler tant d'encre et se trouve si controversée ?

Cette phrase mérite en tous cas d'être méditée et relue car elle implique que les autres lieux de culte ne sont pas « dignes de ce nom ». C'est éloquent...

On veut bien croire que le journaliste a oublié d'ajouter « musulman » dans la phrase, et que le président de l'association musulmane aussi a oublié de le faire, mais quand même, cela donne l'impression que comme dans les pays musulmans, il n'y a que l'islam qui compte...

Même le très consensuel et politiquement correcte « La Croix » demandait le 19 avril 2018 : « Construire-t-on un jour une église en Arabie saoudite ? ».

Si on appliquait le principe de réciprocité, qui est le principe dans les relations internationales (article 55 de la Constitution), il n'y aurait pas de mosquées en France.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/15/appliquons-le-principe-de-reciprocite-legal-on-pourra-interdire-a-des-musulmans-etrangers-voiles-et-kamis/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/27/valls-pris-au-piege-de-ses-contradictions-et-de-ses-revirements-exemple-du-financement-des-mosquees/>

Grâce à leur initiative, les riverains de Saint-Lô vont peut-être contribuer à ce que des referenda locaux se généralisent à propos des mosquées et que la place de l'islam en France échappe à Macron et ses sbires pour être débattue au niveau local par le peuple.